

Organisation of African, Caribbean
and Pacific States (OACPS)



Organisation des États d'Afrique, des
Caraïbes et du Pacifique (OEACP)

RÉFÉRENCE ACP/81/004/25
Dép. MFDPI [MR/gn]

Bruxelles, le 3 février 2025

**MATRICE RÉCAPITULATIVE DES PROJETS INTRA- ACP DE BASE
FINANCÉS SUR LES RESSOURCES DU 11^e FED**

(Édition de décembre 2024)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
1. Développement humain et social, 1 690,19 milliards d'euros			
Santé (811,04 millions d'euros)			
1.1 Lutte contre les maladies transmissibles 636,04 millions d'euros (Tous les programmes ont été finalisés)			
1.2 Renforcer les systèmes de santé dans les pays ACP			
<p>Convention n° ACP/FED/2019/038-843 - Programme ACP pour le renforcement des systèmes sanitaires en vue d'une couverture sanitaire universelle, signée le 29 avril 2019 pour un montant de 150 millions d'euros. L'avenant n° 1 à cette convention de financement a permis de porter ce montant à 175 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 84 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion directe par le biais de subventions et d'attributions directes à la CARPHA. Gestion indirecte avec l'OMS, UNOPS, la CUA et le SPC</p>	<p>L'objectif global de ce programme est de contribuer aux efforts déployés par le groupe des États ACP en vue de la réalisation de la couverture sanitaire universelle (ODD 3.8). Les résultats ou objectifs spécifiques du programme sont les suivants : systèmes sanitaires renforcés et résilients ; et fonctions réglementaires et d'appui renforcés pour les organes internationaux, régionaux et sous régionaux.</p>	<p>Résultats attendus du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat 1 (appui à la gouvernance/planification stratégique) ; • Résultat 2 (accès aux médicaments, aux vaccins et aux produits sanitaires) ; • Résultat 3 (capacités renforcées du personnel sanitaire) ; • Résultat 4 (politique de financement de la santé élaborée et appuyée) ; • Résultat 5 (systèmes de gestion des informations sanitaires mis en place) ; • Résultat 6 (prestation de services renforcée). 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 30 avril 2025.</p> <p>Parmi les principales activités en cours figure notamment un programme pilote sur la cartographie des ressources (REMAP) pour la lutte contre la pandémie de COVID-19, lancé au Tchad, au Niger et au Sénégal.</p> <p>Pays ACP bénéficiaires :</p> <p>Tous les États membres de l'OEACP bénéficient d'une assistance à travers les bureaux régionaux de l'OMS.</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez contacter : Département des Questions politiques et du Développement humain (QPDH).</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
<p>Convention de financement n° FED/2020/042-492 [Contribution au fonds international pour les survivants de violences sexuelles liées aux conflits – Fonds Mukwege] signée en 2019 pour un montant d'1 million d'euros. Ce programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 60 mois à compter de la date de signature de la convention de financement.</p> <p>Le Fonds s'appuie sur l'engagement du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur les violences sexuelles liées aux conflits, les travaux de la Fondation Denis Mukwege, l'Initiative de Nadia¹ et les témoignages de survivants de violences sexuelles liées aux conflits à travers le monde</p> <p>Montant total estimé : 22 millions d'euros Montant de la contribution au budget de l'UE : 1 millions d'euros</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement de la France : 6,2 millions d'euros, - Engagement de l'Allemagne : 0,2 million d'euros, - Engagement du Japon : 2 millions d'euros par an pendant 5 ans - Engagement de la Norvège : 0,8 million d'euros, - Engagement de 2 fondations privées : 0,5 million d'euros chacune, - Engagement d'autres bailleurs de fonds : 1,8 million d'euros, 	<p>Créé en octobre 2019, le Fonds pour les survivants a deux objectifs, à savoir (1) réduire les peines endurées et (2) restaurer la dignité ; l'approche sera adaptée aux contextes locaux. En plus d'être un mécanisme financier d'allocations des ressources dédiées aux réparations, le Fonds facilitera aussi la mise au point de programmes, fournira des conseils techniques, élaborera des bonnes pratiques et fera un plaidoyer auprès des responsables afin qu'ils s'engagent à prendre en charge les survivants</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réintégration réussie des survivants de violences sexuelles dans leurs communautés et avantages économiques tirés de leur capacité à rebâtir leurs vies et à contribuer de manière significative au sein de leurs communautés. • Créer un modèle communautaire éprouvé centré sur les besoins des survivants, qui bénéficie de l'appui de diverses parties prenantes à l'échelle internationale. 	<p>Quelques activités spécifiques du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobilisation des ressources destinées aux programmes de réparations grâce aux partenariats innovants impliquant un large éventail de parties prenantes. ✓ Fourniture d'un appui financier et technique aux mécanismes et programmes consacrés aux survivants, en collaboration avec des organisations locales. ✓ Collaboration avec des gouvernements en vue d'appuyer et de s'engager dans les actions de réparations au profit des victimes de violences sexuelles liées aux conflits. ✓ Plaidoyer pour un changement structuré en œuvrant à influencer les politiques qui régissent les réparations et la prise de décisions à l'échelle mondiale. 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin en décembre 2025.</p> <p>Les demandes de financements et/ou d'assistance sont transmises au Secrétariat du Fonds et doivent se conformer aux critères prédéfinis par le groupe technique consultatif.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>République démocratique du Congo</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez contacter le département des Questions politiques et du Développement humain.</p>
<p>Éducation, science, culture (501,48 millions d'euros)</p>			

¹ L'Initiative de Nadia s'attèle à rebâtir des communautés en crise et à plaider en faveur des victimes de violences dans le monde. La plupart des actions de plaidoyer de Nadia Murad consiste à rencontrer des dirigeants du monde afin de les sensibiliser sur l'État islamique d'Irak et de Syrie (EIS), sa campagne génocidaire contre les yézidi et ses conséquences. L'Initiative de Nadia s'attèle activement à persuader les gouvernements et d'autres organisations de fournir un appui financier pour reconstruire Sinjar, la ville natale des yézidi détruite par l'EIS, et aider les victimes de violences sexuelles.

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
1.3 Contribution à l'amélioration de l'accès à l'enseignement de base de qualité dans les pays ACP (275 millions d'euros)			
1.4 Contribution à l'amélioration de l'enseignement supérieur dans les pays ACP (106,48 millions d'euros)			
1.5. Contribution à l'amélioration des capacités des pays ACP en matière d'élaboration des politiques de développement, de recherche, d'innovation et d'ETPF (60 millions d'euros)			
<p>Convention de financement n° ACP/FED/038-651 – Programme ACP-UE de renforcement des capacités de recherche et d'innovation dans les pays ACP signé le 18 décembre 2018 pour un montant de 60 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 84 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte à travers le Secrétariat de l'OEACP</p>	<p>L'objectif général (impact) de ce programme est de libérer le potentiel d'innovation inclusive des pays ACP et de soutenir leur transition vers des économies fondées sur des connaissances en vue du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Plus spécifiquement, le programme vise à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. promouvoir un environnement propice à la recherche et à l'innovation (RI) dans les pays ACP ; 2. faciliter l'accès aux connaissances RI, le transfert et l'enrichissement mutuel dans les pays ACP ; améliorer la qualité des politiques et systèmes RI dans les pays ACP. 	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les capacités de recherche et d'innovation des parties prenantes sont renforcées ; 2. les données concernant les initiatives, approches pratiques, bonnes pratiques, politiques et normes RI sont générées, partagées et transmises de façon efficace entre les pays ACP ; <p>la capacité des ministères ACP et des organismes connexes de mise en œuvre chargés de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur est renforcée dans l'élaboration de politiques et stratégies.</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin en janvier 2026.</p> <p>Le contrat de l'unité d'assistance technique qui gère le programme est arrivé à terme le 31 janvier 2025. Malgré les efforts déployés par l'OEACP pour obtenir une prorogation de ce contrat afin d'assurer une supervision adéquate des composantes du programme en cours, la DG INTPA n'y a pas donné une suite favorable.</p> <p>Sans assistance technique, la capacité du Secrétariat à remplir efficacement ses missions d'autorité contractante a été compromise. Sans supervision, il existe un véritable risque que les bénéficiaires de subventions ne se conforment pas aux dispositions des contrats y relatifs.</p> <p>Le programme a favorisé les réalisations suivantes :</p> <p>Dans le cadre de la Facilité de soutien aux politiques, huit prestations de services assurées (Lesotho, Mauritanie, Gambie, Timor-Leste, Kenya, Cameroun, Guinée et Togo) les exercices d'apprentissage mutuel en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et de stratégies relatives à la recherche et à l'innovation ; trois sont en cours</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
			<p>(Commission de l’Océan indien, Commission Est africaine pour la science et la technologie, et un exercice d’apprentissage mutuel sur le développement et la mise en place d’un fonds national pour la recherche et l’innovation avec la participation de plusieurs pays : Bénin, Botswana, Cameroun, Comores, Burkina Faso, Gambie, Madagascar, Mozambique, Guinée, Mauritius, Rwanda, Mauritanie, Seychelles, Sénégal, et Togo), et seront achevés avant d’ici à décembre 2024. Le lancement de 4 services PSF s’est fait en septembre 2024 (Angola, Malawi et deux contrat de services de suivi seront lancés pour le Timor-Leste et la Guinée) via le portail Internet de recherche et d’innovation de l’OEACP. Le portail Internet du programme est opérationnel depuis mai 2021. Des informations, des communiqués de presse d’événements et des interviews fréquemment produits y sont publiés.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p><i>Barbade, Bénin, Botswana, Burkina Faso Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République dominicaine, RDC, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Haïti, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, îles Marshall, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sao Tome et Principe, Samoa, Sénégal, Seychelles, îles Salomon, Suriname, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Tanzanie, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tuvalu Ouganda, Vanuatu, Zambie et Zimbabwe.</i></p> <p>Pour plus d’informations, veuillez contacter : Département des Questions politiques et du développement humain.</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
Appui à la contribution des industries culturelles au développement socioéconomique des pays ACP (60 millions d'euros)			
<p>Convention n° ACP/FED/038-650 – vers une industrie culturelle viable (ACP-UE Culture) – signée le 31 janvier 2018 pour un montant de 40 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 96 mois, dont une phase de clôture de 24 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre</p> <p>Le programme est en cours de mise en œuvre dans le cadre d'une gestion indirecte à travers le Secrétariat de l'OEACP comme autorité contractante.</p>	<p>Le principal objectif du programme est d'appuyer la contribution des industries culturelles au développement socioéconomique des pays ACP.</p> <p>Les objectifs spécifiques sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ accroître les recettes économiques du secteur créatif ; ❖ créer des emplois liés aux secteurs culturels ; <p>accroître l'accès à la culture et contribuer à une meilleure reconnaissance des artistes ainsi que des biens et services culturels.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ fourniture de biens et services culturels en quantité et en qualité ; ▪ amélioration de l'accès aux marchés et accroissement de la valeur ; ▪ promotion du financement et de l'innovation. 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 1^{er} février 2026. www.acp-ue-culture.eu</p> <p>Le contrat de l'unité d'assistance technique qui gère le programme est arrivé à terme le 31 janvier 2025. Malgré les efforts déployés par l'OEACP pour obtenir une prorogation de ce contrat afin d'assurer une supervision adéquate des composantes du programme en cours, la DG INTPA n'y a pas donné une suite favorable.</p> <p>Sans assistance technique, la capacité du Secrétariat à remplir efficacement ses missions d'autorité contractante a été compromise. Sans supervision, il existe un véritable risque que les bénéficiaires de subventions ne se conforment pas aux dispositions des contrats y relatifs.</p> <p>Le programme a favorisé les réalisations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) des centres régionaux établis dans les six régions ACP qui apportent une réponse ciblée aux besoins des opérateurs, en publiant des appels à projets au moins une fois l'an, sont ouverts à tous les secteurs culturels et créatifs ; un important système de soutien aux responsables de projets est également mis en place pour garantir la réussite de leurs initiatives ; ii) un mécanisme de soutien à la coproduction audiovisuelle dans les pays ACP complète les financements octroyés par des fonds de coproduction existants tout en facilitant leur accès aux opérateurs ; iii) une plateforme numérique, CultureXchange, qui permet aux professionnels du secteur culturel des pays ACP de se rencontrer, découvrir de

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
			<p>nouvelles possibilités, partager leurs connaissances et compétences, solliciter des financements et accroître leur visibilité professionnelle (www.culturexchange.eu)</p> <p>iv)elaboration</p> <p>Pays bénéficiaires : Afrique australe - 3,8 millions d'euros ; Afrique centrale - 4,2 millions d'euros ; Afrique de l'Est - 6 millions d'euros ; Afrique de l'Ouest - 6,2 millions d'euros ; Pacifique - 2,8 millions d'euros ; et Caraïbes - 3 millions d'euros.</p> <p><i>Pour plus d'informations, veuillez contacter : Département des Questions politiques et du développement humain.</i></p>
2. Changement climatique, renforcement de la résilience et environnement (475 millions d'euros)			
Changement climatique (156 millions d'euros)			
2.1 Contribution à l'amélioration des capacités d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ce phénomène (71 millions d'euros)			
<p>Convention n° ACP/FED/041-159 - Programme intra-ACP de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (AMCC+) Phase 2, signée le 20 septembre 2018 pour un montant de 37 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre :</p> <p>Octroi direct de subventions à sept organisations régionales ACP: CAE, SADC, Centre sur le changement climatique de la Communauté des</p>	<p>L'objectif général (impact) du programme consiste à accroître la résilience des régions et pays ACP face aux effets négatifs du changement climatique et à contribuer à la réalisation des ODD, afin de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable.</p> <p>L'objectif spécifique (résultat) est de mettre au point à l'échelle régionale et nationale de meilleures interventions d'adaptation et d'atténuation face aux défis que le changement climatique représente pour les pays ACP aux niveaux opérationnel, institutionnel et financier.</p> <p>Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'objectif 2.1.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <p>Résultat 1 : toutes les CER ACP sont dotées des capacités opérationnelles et institutionnelles répondant aux besoins des pays dans les domaines ciblés pertinents du Programme de l'AMCC+, dans le cadre des négociations internationales sur le climat, et la mise en œuvre de l'Accord de Paris.</p> <p>Résultat 2 : les stratégies et les priorités régionales en matière de changement climatique servant dans le cadre des négociations internationales sur le climat sont renforcées et</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin en mars 2025. Le contrat de l'unité d'assistance technique est arrivé à terme en juillet 2023. Tous les contrats relatifs à la mise en œuvre du programme ont été signés.</p> <p>Les activités relevant de tous les domaines de résultats sont en cours de mise en œuvre par les organisations régionales. L'expiration du contrat d'assistance technique a eu un impact négatif sur le suivi et l'établissement de rapports consolidés des composantes du programme mises en œuvre par les</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
<p>Caraïbes (CCCCC), CUA, COI, IGAD.</p>	<p>de la stratégie intra-ACP du 11e FED (contribuer au renforcement des capacités ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans les pays et régions ACP).</p> <p>Le programme contribuera également à la mise en œuvre du programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne l'ODD 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».</p> <p>L'objectif général du programme est d'accroître la résilience des pays et régions ACP face aux effets négatifs du changement climatique, afin de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable. De manière plus spécifique, le programme vise à contribuer à la conservation de la biodiversité à travers la promotion de solutions écosystémiques pour l'adaptation à ce phénomène et la réduction des risques de catastrophes naturelles. De ce fait, ce programme vise également à contribuer à la réalisation de l'ODD 15 « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».</p>	<p>soutenues.</p>	<p>organisations régionales.</p> <p>Pays et régions bénéficiaires :</p> <p>Tous les pays de l'OEACP.</p> <p>CAE, SADC, CCCCC, CUA, COI et IGAD.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter : Département Environnement et Action climatique</i></p>
<p>Convention n° ACP/FED/041-205 - Programme d'appui aux petits États insulaires en développement (PEID) et aux pays côtiers signée le 31 juillet 2019 pour un montant de 35 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période 114 mois, hors phase de clôture de 24 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe à travers des subventions avec l'OEAO, le COI, l'Université de Maurice et le PROE</p> <p>Gestion indirecte avec :</p> <p>Secrétariat de l'OEACP</p>	<p>Le programme vise globalement à contribuer au développement durable des PEID et des pays côtiers ACP. Son objectif spécifique est de contribuer à la mise en œuvre des modalités d'action accélérées pour les petits États insulaires en développement (SAMOA) en soutenant et en améliorant la gestion et l'utilisation durables des ressources côtières et marines.</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants°: Résultat 1 : Les capacités des régions et pays ACP en matière de gestion efficace de la biodiversité côtière et marine et d'amélioration de la résilience face au changement climatique sont renforcées. Résultat 2 : Les initiatives régionales, nationales et locales visant à évaluer, conserver, protéger, gérer et exploiter de façon durable la biodiversité marine et terrestre sont soutenues. Résultat 3 : Des partenariats en faveur de la durabilité de l'environnement sont</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin en juillet 2029.</p> <p>Le contrat de service pour l'assistance technique au Secrétariat de l'OEACP a été signé le 5 juillet 2024 avec un consortium mené par l'AESA.</p> <p>L'assistance technique vise à renforcer les capacités du Secrétariat. L'équipe d'AT a été recrutée à cet effet pour fournir les services suivants : (i) coordination, suivi et</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
		<p>établis et renforcés.</p> <p>Ce programme contribue à la réalisation de l'ODD 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable).</p>	<p>établissement de rapports sur la mise en œuvre du programme d'appui ; (ii) mise au point de systèmes de gestion des connaissances liés au programme ; (iii) élaboration et exécution d'une stratégie de communication et de visibilité ; (iv) facilitation de l'accès des PEID et États côtiers de l'OEACP aux ressources techniques et financières.</p> <p>Pays bénéficiaires : Antigua-et-Barbuda, îles Cook, Comores, Cabo Verde, Bahamas, Fiji, Maurice, Guinée-Bissau, Barbade, Kiribati, Seychelles, Sao Tome et Principe, Belize, îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Dominique, Nauru, République dominicaine, Niue, Grenade, Palau, Guyana, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Haïti, Samoa, Jamaïque, îles Salomon, Saint-Kitts-et-Nevis, Timor-Leste, Sainte-Lucie, Tonga, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Tuvalu, Suriname, Vanuatu, Trinité-et-Tobago</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez contacter : <i>Département Environnement et Action climatique</i></p>
<p>2.2 Contribution à l'amélioration de la production, de la disponibilité, de la prestation et de l'application de services climatologiques et de prévisions météorologiques fondés sur la science (85 millions d'euros).</p>			
<p>Convention n° ACP/FED/038-833 - Programme intra-ACP sur les services climatologiques et applications connexes, signée le 20 septembre 2018 pour un montant de 85 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre :</p>	<p>L'objectif général est de promouvoir le développement durable, tandis que l'objectif spécifique vise à renforcer les chaînes de valeur des services climatologiques dans les pays ACP et à contribuer ainsi à la réalisation des ODD :</p> <p>Objectifs de développement durable 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats attendus : Résultat 1 : L'interaction entre les utilisateurs, les chercheurs et les fournisseurs de services climatologiques dans les régions ACP est structurée. • Résultat 2 : La fourniture de services climatologiques au niveau régional et national est garantie et sécurisée de manière efficace. 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin en mai 2026.</p> <p>L'avenant au contrat OEACP a été signé le 25 juin 2020. Le lancement officiel du programme ClimSA s'est fait par visioconférence le 30 mars 2021.</p> <p>Le 3^e forum ClimSA et la 4^e réunion du comité</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de subvention directe avec : l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le COI, l'IGAD, le Centre régional pour l'agriculture, l'hydrologie et la météorologie (AGRHYMET) et l'Organisation météorologique des Caraïbes (CMO). • Gestion indirecte avec le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), la SADC, la CUA et le Secrétariat de l'OEAP. 	changements climatiques et leurs répercussions.	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat 3 : L'accès aux informations climatologiques est amélioré. • Résultat 4 : La capacité des régions de l'OEACP est renforcée pour produire et appliquer des informations et produits climatologiques revêtant une pertinence par rapport à leurs préoccupations spécifiques. • Résultat 5 : La prise de décisions fondées sur des éléments probants climatiques est améliorée, et les services climatiques sont intégrés dans les processus stratégiques aux niveaux régional et national. 	<p>de pilotage du programme se sont tenus consécutivement à Mahe (Seychelles) dans un format hybride les 14 et 15 septembre 2023. Parmi les points importants abordés, figuraient la nécessité de demander une prolongation sans incidences financières de la convention de financement en raison de la pandémie de COVID-19 et des crises mondiales qui ont impactées les progrès en vue de la réalisation des objectifs du programme.</p> <p>Pays/régions bénéficiaires :</p> <p>Organisations régionales OEACP pertinentes (jouissant d'un avantage technique comparatif en matière de services climatologiques) et tous les États membres.</p> <p>Pour de plus amples informations, prière de contacter : Département Environnement et Action climatique</p>
Environnement (190 millions d'euros)			
2.3 Contribution à la mise en œuvre des engagements internationaux en matière d'environnement par les organismes et réseaux des pays ACP (160 millions d'euros)			
<p>Convention n° ACP/FED/038-593: Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA II) signée le 9 juin 2017 pour un montant de 60 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe – services de passation de marchés – accord administratif avec le Centre commun de recherche (CCR).</p> <p>Gestion directe – subventions – attribution directe à</p>	<p>Objectif spécifique 1 : préserver et de renforcer les systèmes d'information de référence pour la gestion de la biodiversité et des aires protégées au niveau mondial, ACP et régional.</p> <p>Objectif spécifique 2 : recourir aux observatoires régionaux, désignés par les institutions régionales et abritant les PRIS, par les différents acteurs pour renforcer la planification et le processus décisionnel dans le cadre de la conservation de la biodiversité ainsi que de la gestion et de la gouvernance durables des ressources naturelles.</p> <p>Objectif spécifique 3 : sur la base des priorités en</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation systématique, aux fins de la planification et du processus décisionnel, des aires protégées par les organismes qui en ont la charge, à l'aide d'outils appropriés. <p>Mise en œuvre des actions de gestion requises, telles qu'identifiées à l'aide d'outils appropriés pour l'évaluation de la gestion et de la gouvernance, dans les projets pilotes et les espaces naturels protégés, y compris dans les PIED.</p>	<p>Le programme est en cours, et la période de mise en œuvre a été étendue sans frais jusqu'en fin décembre 2025 en raison des retards dus à la pandémie de COVID-19.</p> <p>La dernière réunion du comité de pilotage du programme s'est tenue le 25 janvier 2024 pour passer en revue les progrès accomplis en matière de mise en œuvre, ainsi que pour renforcer la coordination et les échanges entre tous les programmes régionaux. Coprésidée par le Secrétariat de l'OEACP et la DG INTPA, cette réunion a donné orientations stratégiques sur les questions suivantes : i)</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).	matière de gestion et de gouvernance, assurer la planification et la mise en œuvre des activités touchant la conservation de la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que la gestion durable des ressources naturelles.		<p>maximiser l'impact du Programme BIOPAMA, en ajoutant des actions communication et en intensifiant la sensibilisation des résultats obtenus par le Centre commun de recherche (CCR) de l'UE ;</p> <p>ii) mener des activités politiques et de plaidoyer pendant la période restante du programme ; (iii) élaborer les programmes de travail, les plans de pérennisation et la stratégie de sortie du Programme (iv) soutenir 160 subventions et plus de 320 aires protégées ayant bénéficié de financements au titre du Programme BIOPAMA.</p> <p>Les observatoires régionaux sont déjà en place et continuent d'être mis à jour. Ils sont accessibles en cliquant sur le lien suivant : https://rris.biopama.org/dashboard</p> <p>Des systèmes d'informations régionaux (SIR) et mondiaux gérés par JRS sont en place, et actualisés régulièrement.</p> <p>Des avancées majeures ont été réalisées au niveau des SIR, des améliorations ont été apportées au niveau de la conception, et une nouvelle architecture d'arrière-plan propose une meilleure interface utilisateur et des outils dynamiques et interactifs pour le suivi des actions de préservation, notamment l'instrument intégré de suivi de l'efficacité de la gestion (IMET), et de l'instrument de suivi de la gouvernance et de l'équité des aires protégées (PAGE). Afrique de l'Est : https://esahub.rcmrd.org/en/ Afrique centrale https://www.observatoire-comifac.net/analytical_platform Afrique de l'Ouest https://www.obapao.org/ Caraïbes https://caribbeanprotectedareasgate</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
			<p>way.com/</p> <p>Pacifique https://pipap.sprep.org/ Tous les observatoires régionaux mis en place par le programme BIOPAMA ont soumis des manifestations d'intérêt pour devenir des centres d'excellence régionaux et techniques d'appui des capacités par la CDB, afin de soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité adopté à la COP15 de la CDB.</p> <p>Les observatoires régionaux bénéficieront d'un soutien supplémentaire dans le cadre de la deuxième phase du programme financé au titre de l'IVDCI. Il sera géré par le CIFOR (Région Afrique) et l'UICN (Régions Caraïbes et Pacifique).</p> <p>La composante subventions à l'action au titre de l'appel à propositions 2020 se poursuit, et les bénéficiaires sont sélectionnés de façon continue. L'attribution des subventions aux régions se fait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caraïbes : 3 millions alloués, 2,5 millions engagés et 0,5 million restant. • Afrique centrale : 3 millions alloués, 0,7 million engagé et 2,3 million restants. • Afrique de l'Est : 3 millions alloués, 2 millions engagés et 1 million restant. • Pacifique : 3 millions alloués, 1,6 million engagé et 1,4 million restant. • Afrique australe : 3 millions alloués, 2 millions engagés et 1 million restant. • Afrique de l'Ouest : 3 millions alloués, 2 millions engagés et 1 million restant. <p>Les derniers appels à propositions ont été publiés, clôturés et attribués à l'échelle régionale en 2022.</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
			<p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Tchad, Rwanda, Guinée équatoriale, RCA, São Tomé-et-Principe, Cameroun, Gabon, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Bahamas, Belize, République dominicaine, Guyana, Grenade, Haïti, Jamaïque, PNG, îles Salomon, Tonga, Samoa, Vanuatu, îles Cook, Tuvalu, Palau, Dominique, Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Gambie, Cabo Verde, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone, Botswana, Érythrée, Eswatini, Maurice, Mozambique, Namibie, Zambie, Afrique du Sud. Organisations régionales : Mission d'observation de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), CEDEAO, University of West Indies (UWI), PROE. Liens vers les informations :</p> <p>www.biopama.org/fr</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez contacter : Département Environnement et Action climatique</p>
<p>Convention n° ACP/FED/041-206 - Programme intra-ACP pour la lutte contre le trafic d'espèces sauvages, signée le 15 mai 2019 pour un montant de 20 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 72 mois (hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois).</p> <p>Modalité de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).</p> <p>Subventions en vue de la mise en œuvre des composantes 2 et 3 du programme.</p>	<p>L'objectif général du programme est de réduire les délits commis à l'encontre des espèces sauvages et du patrimoine forestier dans les pays ACP d'Afrique. Les objectifs suivants sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer la protection des éléphants et d'autres mammifères africains repris dans la CITES à travers le continent (composante 1) ; • améliorer l'application des législations environnementales nationales et internationales liées aux espèces sauvages (composante 2) ; • améliorer la participation des communautés locales à la lutte contre les délits commis à l'encontre des espèces sauvages et du patrimoine forestier à l'intérieur et autour d'un certain nombre d'aires protégées stratégiques (composante 3). 	<p>Les résultats attendus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les pratiques et les procédures liées au suivi et à la gestion de la moralité des éléphants à travers le réseau de sites « minimiser l'abattage illégal des éléphants et d'autres espèces menacées d'extinction (MIKES) » sont appuyées et renforcées ; • les efforts des organismes de gestion de la flore et de la faune des États de l'aire de répartition visant à protéger les populations prioritaires des éléphants et d'autres espèces cibles dans les principaux sites de conservation sont renforcés ; • les interventions nationales, sous-régionales et continentales d'appui à la conservation des éléphants et d'autres espèces de mammifères sont renforcées. 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin en mai 2025.</p> <p>Le Secrétariat de la CITES continue de superviser la mise en œuvre du programme et de transmettre des rapports réguliers au Secrétariat.</p> <p>Pays bénéficiaires : Tous les pays de l'OEACP.</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez contacter : Département Environnement et Action climatique</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
2.4 Contribution à l'intégration et à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) (30 millions d'euros)			
<p>Convention n° ACP/FED/041-208 - renforcement des capacités liées aux accords multilatéraux dans les pays ACP (phase 3), signée le 2 avril 2019 pour un montant de 25 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 60 mois, hors phase de clôture de 24 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre : Gestion indirecte avec le PNUE du résultat 1 : amélioration des capacités et de la conformité avec des accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité (CBD, CITES, CMS) et aux déchets chimiques (Bâle, Rotterdam, Stockholm et Minamata). Gestion indirecte avec le PNUE du résultat 2 : renforcement des capacités des pays de l'OEACP en matière de gestion des côtes et des océans en relation avec les conventions régionales pertinentes relatives aux mers.</p> <p>Gestion indirecte avec la FAO du résultat 3 : amélioration de l'intégration de la biodiversité et gestion adéquate des produits et déchets chimiques dans les pays ACP conformément aux AME.</p>	<p>La troisième phase du programme ACP pour les AME approfondira le travail qui a été réalisé par les institutions régionales, et les accompagnera en leur fournissant davantage les outils et les connaissances adaptés. Le programme revêt une pertinence pour le programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030 (ODD 15). L'objectif premier du programme est la promotion de la durabilité environnementale dans les pays de l'OEACP, à travers le renforcement de la gouvernance environnementale et de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). L'objectif spécifique du programme est le suivant : amélioration des capacités et de la conformité avec des accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité (CBD, CITES, CMS) et aux déchets chimiques (Bâle, Rotterdam, Stockholm et Minamata).</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amélioration des capacités, des processus et des infrastructures en vue de la mise en œuvre et du respect des AME liés à la biodiversité et aux déchets chimiques ; • renforcement de la gouvernance des océans, en vertu des conventions régionales relatives aux océans, par l'amélioration des cadres, législations et mécanismes nationaux pour la mise en œuvre efficace des conventions ; • amélioration des connaissances, du partage des connaissances, des lignes directrices et des mécanismes pour la mise en œuvre efficace des AME. 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 3 avril 2025.</p> <p>Une réunion du comité de pilotage du programme s'est tenue en visioconférence le 3 octobre 2024 en préparation à la 16^e conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, qui a eu lieu du 21 octobre au 1^{er} novembre 2024 à Cali (Colombie). Y ont participé tous les partenaires de mise en œuvre du Programme AME 3 ACP, ainsi que les représentants de l'OEACP, de la CE, du PNUE, les coordonnateurs de centres régionaux et conventions régionales sur la mer, les secrétariats des AME et le Bureau européen de l'environnement (BEE).</p> <p>L'OEACP a organisé et coprésidé la réunion avec la CE, et obtenu les résultats ci-après : (i) mise en place d'une plateforme permettant aux Organisations régionales membres de l'OEACP et aux partenaires de programme d'échanger des vues sur leurs priorités pour la COP 16 ; (ii) identification et alignement des priorités et agendas des Organisations régionales membres de l'OEACP en vue d'un soutien mutuel pendant la COP 16 ; identification d'opportunités de collaboration et de soutien mutuel entre partenaires des AME 3 ACP durant la COP 16.</p> <p>Pays bénéficiaires : Tous les pays de l'OEACP.</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez contacter : Département Environnement et Action climatique</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
Renforcement de la résilience (130 millions d'euros)			
2.5. Contribution à la résilience des populations ACP grâce à l'amélioration de la préparation et de la gestion des risques, et à un relèvement résilient (100 millions d'euros)			
<p>Convention n° ACP/FED/041-233 - Programme OEACP-UE de réduction des risques liés aux catastrophes naturelles au titre du 11^e FED signée le 20 novembre 2020 pour un montant de 100,5 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 72 mois, hors phase de clôture de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>1. Gestion indirecte à travers des organisations internationales</p> <p>2. Gestion indirecte à travers des organisations régionales</p> <p>Gestion indirecte à travers le Secrétariat de l'OEACP</p>	<p>Le Programme de réduction des risques de catastrophe naturelle (NDRRP) au titre du 11^e Fonds européen de développement (FED) vise à assurer une cohésion complète avec le Cadre d'action de Sendai 2015-2030 pour la réduction des risques catastrophes naturelles et les cadres régionaux pertinents, y compris la Stratégie régionale africaine sur la réduction des risques de catastrophes (ARSDDR) Phase II et le Programme d'action de la Commission de l'Union africaine (CUA) pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans le cadre africain pour le développement de la résilience et dans le Pacifique.</p> <p>Tout comme le cadre de Sendai, le Programme de réduction des risques de catastrophe naturelle promeut un changement de paradigme en évoluant de la gestion des catastrophes, pour embrasser la gestion des risques de catastrophes, en se concentrant sur l'objectif de recherche de mesures visant à prévenir la création de nouveaux risques, et la réduction de risques de catastrophes existants, au moyen d'approches de gestion élargies à tous les secteurs publics, à toutes la société et concernant tout type de risques.</p> <p>Objectif général : réduire l'impact des catastrophes, notamment en ce qui concerne le changement climatique et les aléas biologiques, et à accroître la résilience des pays de l'OEACP. Ses objectifs spécifiques sont comme suit :</p> <p>OS1 : La gouvernance liée à la gestion des risques de</p>	<p>Les principaux résultats attendus du programme sont :</p> <p>Résultat 1.1 : les capacités des institutions régionales de l'OEACP sont renforcées. (Agences provisoirement retenues pour la mise en œuvre : CUA, PNUD/UNDRR, Banque mondiale/GFDRR, SADC, CDB et SPC).</p> <p>Résultat 1.2 : les actions au titre de la coopération Sud-Sud intra-ACP sont consolidées et des mécanismes de coordination et de suivi sont opérationnels (à mettre en œuvre par le Secrétariat de l'OEACP).</p> <p>Résultat 1.3 : des solutions intégrées pour une planification et une budgétisation du développement reposant sur une connaissance des risques sont fournies (PNUD/UNDRR, SADC, CDB et SPC provisoirement sélectionnés pour la mise en œuvre).</p> <p>Résultat 2.1 : un soutien est fourni pour intégrer la RRC et l'ACC dans les politiques nationales et sectorielles prioritaires et la planification des investissements.</p> <p>Résultat 2.2 : des outils et des stratégies de financement des risques sont élaborés dans les pays ciblés ;</p> <p>Résultat 2.3 : les mécanismes de résilience urbaine et périurbaine sont améliorés dans les</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 30 juin 2027.</p> <p>À ce jour, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'assistance technique à l'OEACP au titre du programme de réduction des risques de catastrophes naturelles (NDRRP) sont comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • organisation de 2 réunions de coordination à l'échelle mondiale, en avril et en juin 2024 ; • participation à la 1^{re} réunion du Comité régional de pilotage du programme le 16 octobre 2023 (Afrique), le 17 octobre 2023 (Pacifique) et le 9 février 2024 (Caraïbes) pour s'assurer de la mise en œuvre efficace et garantir la coordination globale du programme ; • participation aux 20^e et 21^e sessions du groupe de travail Afrique sur la réduction des risques de catastrophes tenues du 17 au 19 octobre, puis du 16 au 18 avril 2024, respectivement ; <p>appui aux préparatifs de l'OEACP et à sa participation à la COP28, y compris la tenue de réunions de haut niveau avec des partenaires clés (CE, États membres de l'UE) ;</p> <p>présidences de la COP26, de la COP27 et de la COP28, négociateurs de la CCNUCC, organisations régionales et groupes de</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
	<p>catastrophes est renforcée.</p> <p>OS2 : L'investissement dans la réduction des risques de catastrophes en vue d'une résilience est augmentée.</p> <p>OS3 : La préparation aux catastrophes en vue d'une intervention efficace et de reconstruire en mieux dans le cadre du redressement, de la réhabilitation et de la reconstruction est améliorée.</p> <p>Dans le cadre de l'Agenda 2030, l'objectif principal sera de contribuer à la réalisation de l'ODD 13 (« Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions »), et à couvrir d'autres objectifs significatifs, à savoir l'ODD 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde », l'ODD 9 (« Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation »), et l'ODD 11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »).</p> <p>La composante « assistance technique à l'OEACP » du Programme intra-OEACP de réduction des risques de catastrophe naturelle est l'une des huit composantes de ce Programme au titre du 11^e Fonds européen de développement (FED).</p>	<p>villes ciblées.</p> <p>Résultat 3.1 : les systèmes d'alerte précoce sont opérationnels dans les régions et les pays ciblés.</p> <p>Résultat 3.2 : les collectivités et les intervenants locaux sont plus conscients des risques et sont en mesure de prendre des mesures pour les réduire.</p> <p>Résultat 3.3 : les capacités en matière de relèvement après les catastrophes sont renforcées dans les pays ciblés.</p>	<p>négociation de l'OEACP ; élaboration du Document de réflexion de l'OEACP en vue de la COP28 ;</p> <p>appui à la coordination fourni aux pays de l'OEACP sollicitant un soutien en matière d'HA et de RRC aux partenaires et pays de l'OEACP, à la suite des publications de l'état d'urgence (Seychelles, le 7 décembre 2023).</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Tous les états membres de l'OEACP, par le biais de l'AT et des 7 composantes en cours de mise en œuvre par la CUA, l'ARC, la SADC, le SPC, le CDEMA, la Banque mondiale GFDRR et le PNUD/UNDRR.</p> <p>Pour plus d'informations, veuillez contacter : Département Environnement et Action climatique</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
2.6 Contribution à des établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables (30 millions d'euros)			
<p>Convention n° ACP/FED/-040-923 - mise en œuvre à grande échelle d'interventions en faveur des villes durables, signée le 29 avril 2019 pour un montant de 17 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 120 mois, hors phase de clôture de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion directe à travers des contributions au mécanisme de financement mixte de l'UE</p>	<p>L'urbanisation des pays en développement se poursuit à un rythme soutenu : d'ici à 2050, la population urbaine pourrait s'accroître de 2 milliards de personnes, dont 90 % en Afrique et en Asie. L'objectif général du programme est d'améliorer l'accès aux services de base pour les populations des pays ACP bénéficiaires. L'objectif spécifique est d'accroître l'accès aux financements au niveau des villes. Cette action sera mise en œuvre dans le cadre du mécanisme de financement mixte de l'UE. Les projets seront évalués et mis en œuvre dans le cadre des facilités concernées de l'UE.</p>	<p>Les principaux résultats attendus du programme sont :</p> <p>R1 : Capacités accrues des institutions municipales dans le domaine de la gestion financière/des projets, et à traduire les politiques en des propositions d'investissement viables.</p> <p>R2 : Amélioration du partage des connaissances et des meilleurs pratiques touchant l'accès aux financements à l'échelle de la ville dans les pays ACP.</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 30 avril 2025.</p> <p>Pays bénéficiaires : 6 régions de l'OEACP</p> <p><i>Pour plus d'informations, veuillez contacter : Département des Questions politiques et du développement humain</i></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
3. Appui au DSP et aux investissements (689 millions d'euros)			
31. Appui aux politiques nationales et régionales inclusives et favorables aux entreprises et renforcement des capacités productives et des chaînes de valeur (465 millions d'euros)			
<p>La convention n° ACP/FED/038-589 - Appui aux politiques nationales et régionales favorables aux entreprises et inclusives, et renforcement des capacités productives et des chaînes de valeur - a été signée le 19 novembre 2018, pour un montant de 34,7 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 60 mois, dont une phase de clôture de 24 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre</p> <p>Le programme est en cours de mise en œuvre à travers une gestion indirecte entre la CE et la Banque mondiale, l'ONUDI et le Centre du Commerce international (CCI).</p> <p>Un avenant (FED/2018/403-924) à la composante de niveau meso de l'appui ACP au programme en faveur des entreprises est entré en vigueur en janvier 2022, instituant ainsi le programme « <i>Infrastructures ACP de qualité</i> » de l'ONUDI. La dotation totale de ce programme devrait atteindre 7,5 millions d'euros sur une période de 3 ans.</p>	<p>L'action proposée doit contribuer à la réalisation de l'objectif général, à savoir assurer une croissance inclusive et durable en créant un climat plus propice pour les affaires et en permettant au secteur privé de jouer un rôle plus actif. L'objectif spécifique consiste à appuyer les politiques nationales et régionales propices aux affaires et inclusives, et à renforcer les capacités productives et les chaînes de valeur. Il intégrera également un processus d'industrialisation verte à long terme reposant sur une participation plus active du secteur privé ACP aux chaînes de valeur régionales et mondiales, y compris en ce qui concerne le commerce et l'investissement.</p> <p>Cette composante du projet vise à accroître l'impact économique et social découlant de la participation ACP au système commercial multilatéral au moyen d'un renforcement de la compétitivité des PME et de leurs produits sur les marchés au niveau local, régional et international, d'une meilleure sécurité pour les consommateurs ACP, et d'une contribution accrue de l'OEACP au fonctionnement de ce système.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) améliorer la gouvernance Q&RI au niveau régional ; 2) accroître la disponibilité des services VC QI ; 3) promouvoir la culture et les pratiques touchant la qualité ; et 4) améliorer l'environnement/le climat des affaires lié aux investissements à travers une évaluation des 	<p>Les deux résultats attendus de ce programme sont :</p> <p>la mise en œuvre de politiques et de cadres juridiques nationaux favorables aux entreprises, inclusifs et adaptés aux besoins ; et</p> <p>une amélioration de la productivité et de la compétitivité par le renforcement des capacités de commercialisation et des chaînes de valeur.</p> <p>une amélioration de la productivité et de la L'OEACP, ses groupes sous-régionaux de coordination Q&RI et les institutions nationales pertinentes chargées des infrastructures réglementaires et de qualité constituent les principaux bénéficiaires des résultats 1 et 3 des composantes du projet, du fait de l'avenant au programme en faveur des entreprises, même si des activités ciblées visant à accroître l'appui aux services d'infrastructure de qualité dans des chaînes de valeur et pays donnés relèveront également du résultat 2.</p> <p>Les principaux groupes cibles au titre des résultats 1 et 3 comprennent notamment en premier les Communautés économiques régionales et en particulier les organismes chargés de la coordination au niveau national et</p>	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 20 novembre 2025. La dernière réunion du comité de pilotage s'est tenue en octobre 2023 et la prochaine réunion est prévue en avril 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une prolongation sans frais de la mise en œuvre de l'ONUDI au niveau méso a été confirmée en 2023 ; prolongeant ainsi de la mise en œuvre au niveau méso jusqu'en 2025. • Les 3 agences de mise en œuvre ont instauré un guichet de réponse rapide (GRR) pour faire face à la pandémie de Covid-19. • L'ONUDI a mis en œuvre le portail Investir dans les pays ACP en 2023 pour promouvoir les projets d'investissement dans les régions ACP. • Un suivi axé sur les résultats (ROM) du programme a été mené par des évaluateurs indépendants en janvier 2024. • La dernière réunion du comité de pilotage s'est tenue en avril 2024. • Le programme œuvre actuellement à l'organisation d'un forum de l'investissement des ACP qui se tiendra en marge de la Conférence mondiale de l'investissement sous l'égide de l'Association mondiale des agences de promotion de l'investissement (WAIPA)

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
	systèmes de qualité et de la conformité.	<p>sous-régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organismes de normalisation • Instituts météorologiques • Accréditation (notamment les organismes d'accréditation et les points focaux) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence de coopération en matière réglementaire. Ces communautés économiques régionales sont entre autres : ▪ ARSO (Organisation africaine de normalisation) ▪ CROSO (Organisation régionale des Caraïbes pour la normalisation et la qualité). ▪ PIF (Secrétariat du Forum du Pacifique) qui est actuellement occupé à créer un organisme régional spécifiquement chargé de la normalisation. <p>S'agissant du résultat 2, le principal groupe cible sera constitué des prestataires de services en matière de QI (laboratoires de test et de calibrage, agences d'inspection et organismes de certification) identifiés comme incontournables pour libérer le potentiel des VC spécifiques dans les régions et sous-régions ACP.</p>	<p>prévue en novembre 2024.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Couverture géographique et pays</p> <p>Afrique centrale : Cameroun, RDC, Gabon, Sao Tome et Principe.</p> <p>Afrique de l'Est : Kenya, Madagascar, Éthiopie, Ouganda</p> <p>Afrique australe : Angola, Zambie, Mozambique.</p> <p>Afrique de l'Ouest : Ghana, Liberia, Sénégal, Bénin, Cabo Verde, Burkina Faso, Mauritanie</p> <p>Caraïbes : République dominicaine, Jamaïque, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines</p> <p>Pacifique : Vanuatu, Papouasie-Nouvelle-Guinée</p> <p><i>Pour plus d'informations, veuillez contacter : Département de la transformation économique structurelle et du commerce</i></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
3.2 Élargissement de l'inclusion financière (25 millions d'euros)			
<p>Convention n° ACP/FED/038-590 - Promotion de solutions évolutives et durables en vue d'améliorer l'inclusion financière dans les pays ACP, signée le 18 décembre 2018 pour un montant total de 25 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 80 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre</p> <p>Le programme était initialement prévu pour être mis en œuvre à travers des subventions [appels à propositions pour des « solutions financières numériques innovantes dans les pays de l'OEACP »], au titre d'une gestion directe avec la Commission européenne.</p> <p>L'appel à propositions avait été publié mais a dû être annulé. Le financement disponible a été réaffecté à la riposte conjointe OEACP-UE à la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 sous la rubrique de l'action « nouveau programme d'inclusion financière numérique (25 millions d'euros), comme décidé par le Comité des ambassadeurs. Sur la base de l'avenant n° 1, le programme est en cours de mise en œuvre dans le cadre d'une gestion indirecte avec des organismes ayant satisfait à l'évaluation des piliers, notamment le FENU.</p> <p>Un accord de contribution a été signé le 30 novembre 2021 entre la Commission européenne et le PNUD, d'un montant de 16,6 millions d'euros, pour la gestion du programme OEACP-UE relatif à l'économie informelle officiellement dénommé « Appui à la transition des entreprises informelles vers la croissance durable et la formalisation en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique », qui débutera le 1^{er} février 2022 et durera 52 mois.</p>	<p>Objectif 1 : Politique et réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> Des politiques et réglementations sont adoptées pour permettre un accès et une utilisation plus larges des paiements numériques inclusifs. <p>Objectif 2 : Inclusion financière numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> Les services financiers numériques sont développés et déployés par des fournisseurs publics et du secteur privé, à l'aide de services de paiement et de solutions numériques accessibles, abordables, responsables, fiables et appropriés. 	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> des écosystèmes financiers numériques responsables, ouverts et inclusifs, fondés sur les connaissances et innovations développées dans les pays ACP ; des solutions numériques innovantes fondées sur des multipartites mises au point et mises à l'échelle ; renforcement des capacités des travailleurs du secteur de la santé grâce aux formations à distance ; création d'un outil numérique libre, doté de technologies et de contenus sonores localisés destinés à l'éducation à la santé. Digital Agriculture Africa: des solutions sont proposées dans le cadre des plateformes numériques pour la sécurité alimentaire et les chaînes de valeur et d'approvisionnement agricoles ; Un ensemble d'activités d'apprentissage mobile en ligne visant à renforcer les capacités des journalistes, de la société civile, etc. est conçu ; Drone et données : L'efficacité des chaînes d'approvisionnement en produits sanitaires et la cartographie de l'impact avant et après la pandémie de COVID-19 sont assurées grâce aux solutions par drone ; Utilisateurs enregistrés : 306 693 (l'objectif étant de 600 000). Le nombre de bénéficiaires ayant accès aux services 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin en août 2025.</p> <p>La convention de financement relative au programme a été signée entre la DG INTPA et le FENU pour un montant de 15 millions d'euros. Le programme est intitulé « Tirer parti du financement numérique pour renforcer la résilience des pays de l'OEACP ».</p> <ul style="list-style-type: none"> Les coups d'État dans certains États membres de l'OEACP ont eu de graves répercussions sur la mise en œuvre du programme. Le projet sprint FINTECH est clôturé dans les Caraïbes. De nouveaux chefs de projet ont été recrutés en Éthiopie. Performance au-delà des attentes de Highlight Trading concernant l'expansion du réseau d'agents – Éthiopie. Au Niger, malgré le coup d'État, les projets menés avec des partenaires du secteur privé progressent. Des engagements forts concernant les groupes de travail sur les services financiers numériques – Malawi, Éthiopie, Gabon. Conversion vers des associations de finance numérique au Malawi et en Éthiopie. Le projet Fintech Challenge Sprint crée le buzz sur le marché dans les Caraïbes et de nombreux projets substantiels sont en perspective.

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
<p>Un avenant à la convention de financement FED/2021/427-946 conclu en novembre 2021 entre la Commission européenne et le PNUD a été signé le 15 mars pour un montant de 9 746 362 dollars US. Total des ressources allouées : PNUD TRAC : 612 0887 dollars US, donateur (UE/OEACP) : 9 134,27 dollars US pour gérer le programme économique informel ACP-UE, connu sous le nom officiel « Appui à la transition des entreprises informelles vers la croissance durable et une officialisation dans les régions Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique ». Le programme a débuté le 1^{er} février 2022, et durera 52 mois.</p> <p>https://www.uncdf.org/unlocking-the-potential-of-digital-finance-for-the-resilience-in-acp-countries</p>		<p>financiers numériques (enregistrés) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisateurs actifs : 45 239** (l'objectif étant de 300 000). Le nombre de clients qui utilisent activement les services financiers numériques nouveaux et améliorés (paiement et avances) ; <p>Formés : 15 210 (l'objectif étant de 300 000). Le nombre de clients ayant participé à des formations sur l'éducation numérique et financière soutenues par le FENU.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réplication en cours au Malawi Des études sur l'éducation numérique et financière sont publiées dans la région Pacifique <p>Ces études sont en attente en Ethiopie, au Malawi et au Gabon.</p> <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic de l'architecture des données Lancement de projets de numérisation et d'automatisation de la collecte de données en Éthiopie et au Malawi. De nouveaux partenariats à fort potentiel d'impact sur le marché ont été signés en fin 2023: COMSIP, Kifiya, MINT. La possibilité d'une prolongation sans frais est actuellement examinée. <p>Pays bénéficiaires : Résultat 1 : Cameroun, Gabon, Rwanda, Tanzanie, Éthiopie, Malawi, Zambie, Niger, Burkina Faso, Benin, République dominicaine, Barbade, Trinité-et-Tobago, Fidji, Samoa, Tonga, Kiribati, Vanuatu.</p> <p>Pays bénéficiaires : Résultat 2 :</p> <p>Nigeria, Kenya, Rwanda, Madagascar, Malawi, Éthiopie, Zimbabwe, Ouganda, Ghana, Zambie, Mauritanie, République dominicaine, Haïti, Union des télécommunications des Caraïbes (CTU), et Timor Leste.</p> <p>Pour plus d'informations contacter le Département de la transformation économique structurelle et du commerce.</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
<p>Un accord de contribution a été signé le 30 novembre 2021 entre la Commission européenne et le PNUD, pour un montant de 16,6 millions d'euros, destinés à la gestion du programme OEACP-UE relatif à l'économie informelle. Officiellement intitulé « Appui à la transition des entreprises informelles vers une croissance durable et la légalisation dans les régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique », le programme débutera le 1^{er} février 2022 et durera 52 mois.</p> <p>Un avenant à la convention de financement FED/2021/427-946 conclue en novembre 2021 entre la Commission européenne et le PNUD a été signé le 15 mars pour un montant de 9 746 362 \$ US. Total des ressources allouées : PNUD TRAC : 612 0887 \$ US, donateur (UE/OEACP) : 9 134,27 \$ US pour gérer le programme économique informel ACP-UE, connu sous le nom officiel « Appui à la transition des entreprises informelles vers la croissance durable et une officialisation dans les régions Afrique, Caraïbes et Pacifique ». Ce programme a commencé le 1^{er} février 2022 et couvrira une période de 52 mois.</p>	<p>Ce programme vise notamment à :</p> <p>fournir un appui pour l'élaboration de politiques nationales de pays sélectionnés, y compris l'identification d'écarts systémiques qui mettent en péril le développement d'entreprises informelles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ renforcer les capacités des intermédiaires financiers nationaux à mettre au point, adopter et proposer des produits et des services financiers adaptés aux besoins du secteur informel, y compris les compétences numériques ; ○ renforcer les capacités au niveau des entreprises, notamment en matière de gestion des affaires et d'éducation financière et numérique, en vue d'améliorer les capacités de croissance, de gestion des connaissances et de partage de bonnes pratiques. <p>Le projet est cofinancé par l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement et bénéficie de l'appui du Secrétariat de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.</p> <p>Le projet vise à libérer le potentiel de l'économie informelle en vue d'une croissance inclusive à travers des interventions au niveau macro, méso et micro. Au niveau macro, il appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de conditions réglementaires favorables et de mesures incitatives pertinentes pour l'officialisation des entreprises. Au niveau méso, il soutiendra la création d'une plateforme d'action collective dans un sous-secteur donné de l'économie informelle dans les pays cibles. Les sous-secteurs qui seront sélectionnés feront l'objet d'une intervention en profondeur pour identifier et surmonter les insuffisances systémiques à un niveau localisé afin de contribuer à augmenter les interventions mondiales destinées à accroître l'impact</p>	<p>En résumé, le projet comporte cinq (5) résultats clés (résultats escomptés) :</p> <p>Un cadre politique intégré pour est développé et promu pour l'officialisation des entreprises informelles ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Des services financiers sont mis au point et promus et les opportunités de capitalisation sont identifiés en faveur des intermédiaires financiers ; 2) Les capacités des intermédiaires du secteur privé, des revendeurs et des représentants de l'administration publique sont renforcées, et les technologies numériques sont utilisées ; 3) Un appui est fourni à la création d'une plateforme d'action collective ; 4) Un appui est fourni au partage de connaissances, de technologies et de ressources à travers les pays de l'OEACP. <p>La coopération triangulaire et Sud-sud constituera également une composante clé du projet, avec la création de répertoires qui seront alimentés par les enseignements tirés du processus de mise en œuvre et l'organisation d'événements de partage de connaissances en faveur de l'ensemble des États membres de l'OEACP.</p>	

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
	<p>escompté. Au niveau micro, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités et les activités de formation afin d'améliorer l'accès aux services pertinents qui profitent aux entreprises informelles.</p> <p>Trois (3) pays ACP bénéficiaires sélectionnés : Mozambique, Sierra Leone et îles Salomon.</p>		
<p>Convention de financement ACP/FED/42-720 - Programme-cadre d'appui au développement des chaînes de valeur agricoles, signée le 21 octobre 2020 pour un montant de 157 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 180 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>1. Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre de l'UE ;</p> <p>2. Gestion indirecte avec une organisation internationale ;</p> <p>3. Gestion indirecte avec une organisation régionale ;</p> <p>4. Contribution au mécanisme de financement mixte du FED.</p>	<p>L'objectif général du programme est de donner aux acteurs intervenant tout au long des chaînes de valeur agricoles durables et résilientes face au changement climatique, notamment les petits exploitants agricoles et les MPME, tout particulièrement les femmes et les jeunes, les moyens de participer pleinement à la transformation et à la modernisation du secteur agricole aux niveaux national/régional, afin d'accroître leur revenu mais aussi de réduire la pauvreté et la faim ainsi que d'améliorer l'état nutritionnel de la mère et de l'enfant dans les États membres de l'Organisation. Ses objectifs spécifiques sont comme suit :</p> <p>1. Développer et renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur de l'OEACP à mobiliser des financements et des investissements ;</p> <p>2. Faciliter et renforcer l'intégration des acteurs intervenant tout au long des chaînes de valeur agricoles, notamment les petits exploitants agricoles.</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Composante 1 : les capacités des acteurs des chaînes de valeur agricoles, notamment les petits exploitants agricoles et les MPME, à attirer des financements et des investissements sont renforcées ; ● Composante 2 : l'investissement dans les chaînes de valeur agricoles à travers des opérations de financement mixte ciblant des chaînes de valeur agricoles spécifiques est encouragé ; ● Composante 3 : Des mesures de relance post-COVID-19 à travers des actions spécifiques à court et moyen termes destinés à atténuer l'impact de la pandémie sur le secteur agroalimentaire dans les pays de l'OEACP et sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leurs populations sont mises en place. 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin en octobre 2028. Au cours de la période concernée, les contrats suivants ont été signés pour faciliter la mise en œuvre du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante II (50 millions d'euros), un contrat a été signé avec l'Institution européenne de financement du développement, pour la mise sur pied d'une facilité d'investissement de l'OEACP visant à faciliter l'accès aux financements, dénommée initiative de financement de l'agriculture(AgriFi) ; ▪ Pour la Composante III (47 millions d'euros), des contrats ont été signés avec les organisation suivantes : ▪ Le COLEACP, pour la mise en œuvre du programme Fit for Market plus (25 millions d'euros), qui vise à renforcer les capacités des États membres de sorte qu'ils puissent se conformer à la réglementation régissant l'accès au marché de l'UE. ▪ Le FIDA pour la mise en œuvre des ressources additionnelles du programme en faveur des organisations paysannes ACP (10 millions d'euros), qui vise à améliorer les capacités de ces entités en matière de

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
			<p>prestation de services techniques et économiques, et à mettre leurs membres en relation avec les marchés ; et</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agricord pour la mise en œuvre du programme de recherche et d'innovation piloté par les organisations paysannes (8 millions d'euros), afin de renforcer la capacité des agriculteurs à mettre en œuvre des approches agroécologiques et à innover pour instaurer des systèmes agroalimentaires durables et résilients. ▪ La GIZ a lancé en mars 2023 la Facilité d'appui aux entreprises qui comprend trois composantes, à savoir : a) l'académie en ligne de l'Agribusiness ; b) le Fonds pour les subventions de contrepartie ; et c) le dialogue politique Sud-Sud. <p>Pays bénéficiaires : tous les pays de l'OEACP</p> <p>Pour plus d'informations, contacter le département de la transformation économique structurelle et du commerce.</p>
Amélioration de l'accès aux financements pour les entreprises, en particulier les PME			
<p>Convention de financement No. ACP/FED/038-840 – Renforcement de l'accès au financement en faveur des entreprises, notamment les PME – signée le 27 septembre 2017 pour un montant de 190 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 120 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre</p> <p>Le programme est en cours de mise en œuvre au titre du Cadre de l'UE pour le financement mixte et de ses facilités. Les projets seront évalués et mis en œuvre dans le cadre de la facilité d'investissement pertinente de l'UE : Facilité d'investissement pour l'Afrique, la</p>	<p>Le principal objectif du programme est de contribuer à la lutte contre la pauvreté en favorisant le développement du secteur privé, en particulier à travers un accès accru au financement destiné aux MPME ainsi qu'aux coopératives et à d'autres formes de l'économie sociale, collaborative et de partage, en renforçant les capacités productives et les chaînes de valeur et en appuyant des initiatives spécifiques, telles que ElectriFi et AgriFI. De manière particulière, le programme contribue à la réalisation de l'ODD 8 (promouvoir la croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour tous) mais facilite aussi les progrès vers l'ODD 2 (éradiquer la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable); l'ODD 6 (favoriser la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous), l'ODD 7 (promouvoir</p>	<p>Indicateurs standards de résultat pour les projets de financement mixte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation et mise à niveau de lignes de transmission et de distribution ; • Création de nouvelles connexions à l'énergie abordable, fiable et moderne ; • Mise en place d'une capacité renouvelable ; • Production énergétique bénéfique à la population. 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 28 septembre 2025.</p> <p>Le montant des garanties accordées par l'AFD est de 143,3 millions d'euros.</p> <p>Les contrats de garantie entre l'AFD et les bénéficiaires ont été signés.</p> <p>La nouvelle modalité de financement pour les intermédiaires financiers est disponible et s'élève à 195,5 millions d'euros.</p> <p>Accès au financement - Nombre d'unités servies parmi le groupe cible concerné : le</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
<p>Facilité d'investissement pour les Caraïbes, la Facilité d'investissement pour le Pacifique et la Facilité d'investissement thématique.</p> <p>Les sous-projets ci-après ont fait l'objet d'un contrat :</p> <p>1. Fonds pour l'agro-industrie (ABC) : Ce programme est mis en œuvre par le FIDA pour un montant de 45,8 millions d'euros.</p> <p>Le Fonds ABC est un instrument d'investissement à impact mixte sur le capital visant à réduire le déficit de financement auquel sont confrontés les petits agriculteurs, contribuant ainsi à un développement économique et social inclusif dans les pays ciblés.</p> <p>2. Facilité Garantie Euriz, en faveur des MPME ACP : Ce sous-projet est conjointement mis en œuvre par l'Agence française de développement (AFD) et l'Agence suédoise de coopération au développement (ASDI) pour un montant de 26,5 millions d'euros.</p> <p>3. Projet Boost Africa : Ce programme est conjointement mis en œuvre par la BEI et la BAD et doté d'un montant de 61 millions d'euros.</p> <p>https://www.eib.org/fr/products/mandates-partnerships/boost-africa/index.html</p>	<p>l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous) et les ODD 9, 12, 13, 14, et 15</p> <p>Objectif 1 : Renforcer de manière durable les chaînes de valeur agricoles dans les pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure, en s'attaquant aux contraintes actuelles en matière de capital d'investissement qui en ce moment affectent les organisations paysannes et les PME rurales qui font partie du « maillon manquant de la chaîne », limitant leur capacité à évoluer.</p> <p>Objectif 2 : Soutenir la préservation des emplois et la création de nouvelles possibilités d'emploi viables pour les femmes et les jeunes en milieu rural, comme alternative à la migration.</p> <p>Objectif 3 : Tirer parti des travaux de projets FIDA/AGRA existants : - identifier des perspectives d'investissement solides qui ont le potentiel d'élever l'ensemble de la chaîne de valeur; - réduire les risques des investissements du Fonds ABC en alignant étroitement les activités du TAF sur les projets d'investissement; et - promouvoir la participation du secteur privé en aidant les PME à atteindre une croissance durable et à intégrer le secteur financier formel.</p> <p>Le programme EURIZ a pour objectif de faciliter l'accès au crédit des PME à fort impact développemental et de tout autre type de PME dans les régions Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP).</p> <p>La Garantie EURIZ permet aux institutions financières partenaires (banques publiques et privées, institutions financières spécialisées), auprès desquelles les PME des régions ACP pourraient demander un prêt en monnaie locale, de faire appel à PROPARCO ou à l'AFD</p>		<p>nombre de MPME servies est de 509.</p> <p>Accès au financement : le montant de prêts en cours et d'autres sources de financement pour le groupe cible concerné est de 234,9 millions d'euros.</p> <p>Le nombre d'emplois créés ou maintenus (résultant du projet) est de 2036.</p> <p>Le nombre d'indicateurs spécifiques de projet de MPME desservies dans les États fragiles est de 38.</p> <p>Le nombre de MPME à fort impact servies est de 471.</p> <p>https://www.eib.org/fr/products/mandates-partnerships/boost-africa/index.htm</p> <p>Pays bénéficiaires du programme EURIZ :</p> <p>Tous les pays de l'Afrique centrale, Guinée, Côte d'Ivoire, Mauritanie, et Afrique du Sud</p> <p>https://businessacp.com/wp-content/uploads/2020/02/EURIZ-Guarantee-programme.pdf</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département de la transformation économique structurelle et du commerce</i></p> <p>La dernière réunion du comité de pilotage du programme EURIZ s'est tenue en avril 2024.</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
	<p>pour garantir une partie du risque lié au prêt.</p> <p>Le programme de Garantie EURIZ permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir l'accès au financement des PME dans les pays fragiles (Éthiopie, Guinée, Mali, Niger, RDC, Tchad ...), en offrant une garantie couvrant 50% des prêts accordés par les institutions financières partenaires à tout type de PME ; • soutenir l'accès au crédit pour les PME à fort impact développemental, en leur offrant une garantie couvrant jusqu'à 70% des prêts. 		<p>- Les régions Pacifique et Caraïbes ont sollicité des projets supplémentaires.</p> <p>https://www.proparco.fr/en/programme-de-financement/euriz-guarantee</p> <p>Le projet en cours. La 3^e réunion du comité de pilotage s'est tenue en novembre 2023</p> <p>- Les investissements de tranche supérieure – enveloppe de 70 millions d'euros déjà allouée/pas de nouvelles opérations envisagées.</p> <p>- Les investissements de tranche inférieure – Déploiement quasi complet – 10 millions d'euros de marge de décaissement pour un dernier investissement.</p> <p>- Le plan d'étude d'impact du programme Business ACP (6 études) en cours.</p> <p>- Le plan de communication et de visibilité du programme Business ACP en cours d'élaboration</p> <p>- Dans le cadre de l'Initiative Boost Africa</p> <p>la phase 3 du programme de l'Université d'Oxford sur les capitaux à risques en faveur des entreprises africaines a eu lieu en septembre 2024.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Bénin, Burkina Faso, Congo, Équateur, Ghana, Guinée, Côte d'Ivoire, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie Cameroun, Congo, République dominicaine, Eswatini,</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
			<p>Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, Tanzanie, Ouganda.</p> <p>• <i>Pour de plus amples 'informations, contacter le département de la transformation économique structurelle et du commerce.</i></p>
<p><u>Convention de financement ACP/FED/038-697: Fit for Market : Renforcement de la compétitivité et de la durabilité du programme sectoriel ACP pour l'horticulture.</u></p> <p>La convention de financement a été signée le 18 décembre 2015 pour un montant de 20,3 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période 84 mois. Un montant supplémentaire de 5 millions d'euros sera fourni par les bénéficiaires des subventions à titre de cofinancement.</p> <p>Le programme a bénéficié d'un financement supplémentaire de 15 millions d'euros en 2018 pour aider les organisations des petits exploitants ACP à se conformer aux mesures sanitaires et phytosanitaires.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe (contrat de subvention directe entre la CE et Comité de Liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique COLEACP).</p>	<p>Le programme vise à permettre aux petits exploitants, aux organisations de producteurs et aux MPME d'accéder aux marchés horticoles internationaux et nationaux en se conformant de façon durable aux mesures sanitaires et phytosanitaires et aux exigences du marché.</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des petits exploitants, des organisations de producteurs et des MPME horticoles à travers le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires ; • Acquisition de compétences et d'outils commerciaux par les MPME horticoles, les petits exploitants et les organisations de producteurs afin d'être efficaces, rentables et inclusifs. 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 31 décembre 2026.</p> <p>En décembre 2021, un nouveau contrat d'un montant de 25 millions d'euros a été signé dans le cadre du programme Fit for Market Plus. Des événements marquant le lancement du programme ont été organisés dans les six régions en mai 2022. Plus de 250 manifestations d'intérêt ont été reçues à ce jour. La mise en œuvre des contrats de subvention est cours.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le département Transformation économique structurelle et Commerce.</i></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
<p>Convention n° ACP/FED/-041-112 - Organisations paysannes pour les pays ACP, signée le 12 février 2019 pour un montant de 40 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte avec le FIDA et les organisations paysannes régionales de l'OEACP</p>	<p>Ce programme a pour but de renforcer les capacités afin d'accroître les recettes, les moyens d'existence, ainsi que la sécurité et la sûreté alimentaires et nutritionnelles des exploitations agricoles familiales dans les domaines ciblés, à travers une plus grande intégration de celles-ci dans les principales chaînes de valeur agricoles. Il fait fond sur les enseignements tirés de la mise en œuvre d'un programme similaire pour les organisations paysannes africaines (2013-2018). Ses objectifs spécifiques sont comme suit :</p> <p>OS1 : Améliorer les services techniques et économiques fournis par les organisations d'agriculteurs et les entreprises dirigées par des agriculteurs tout au long des chaînes de valeur ;</p> <p>OS2 : Renforcer la capacité des organisations à influencer sur les politiques et le climat des affaires,</p> <p>OS3 : Garantir la redevabilité des organisations à s'acquitter efficacement de leurs missions institutionnelles.</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● les capacités des organisations paysannes à fournir des services techniques et économiques et à connecter leurs membres aux marchés sont renforcées ; ● l'accès des organisations paysannes aux services financiers est amélioré ; ● l'environnement des affaires et la compétitivité des petits exploitants sont améliorés ; ● les capacités institutionnelles et professionnelles des organisations paysannes sont renforcées ; <p>les connaissances et leur dissémination parmi les pairs en vue de leur reproduction et expansion sont renforcées.</p>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 13 février 2025.</p> <p>En décembre 2021, un contrat a été signé avec le FIDA en vue de doter le programme FO4ACP d'un financement complémentaire de 10 millions d'euros, destiné à aider les membres de l'OEACP à pallier les effets de la pandémie de COVID-19.</p> <p>Organisations paysannes régionales bénéficiaires :</p> <p>PIFON – Réseau des organisations agricoles des Îles du Pacifique ; SACAU – Confédération des organisations agricoles d'Afrique australe ; ROPPA – Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest ; PROPAC – Plateforme sous-régionale des Organisations paysannes d'Afrique centrale ; EAFF – Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est ; UMAGRI – Union Maghrébine des agriculteurs ; PAFO – Organisation panafricaine des agriculteurs ; et le Bureau FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.</p> <p><i>Pour de plus amples informations, contacter le Département de la transformation économique structurelle et du commerce.</i></p>
<p>La convention n° ACP/FED/041-112 - Organisations des agriculteurs dans les pays ACP - a été signée le 12 février 2019, pour un montant de 40 millions € et une durée de mise en œuvre de 2019 mois. Le programme est en cours de mise en œuvre pour une période de 72 mois, dont une phase de clôture de 24 mois.</p> <p>Modalité de mise en œuvre</p> <p>Indirect management with IFAD and ACP Regional</p>	<p>Ce programme a pour but de renforcer les capacités afin d'accroître les recettes, les moyens d'existence, ainsi que la sécurité et la sûreté alimentaires et nutritionnelles des exploitations agricoles familiales dans les domaines ciblés, à travers l'intégration de celles-ci dans les principales chaînes de valeur agricoles. This programme builds on the lessons learned from the implementation of the similar Farmers' Africa programme (2013-2018). Ses objectifs spécifiques sont les suivants :</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● les capacités des organisations paysannes à fournir des services techniques et économiques et à connecter leurs membres aux marchés sont renforcées ; ● un accès accru des organisations paysannes 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 3 avril 2025.</p> <p>In December 2021, a Contract was signed with IFAD for the Top up of EUR 10 million to the FO4ACP Programme. The top up is meant to support Members of the OACPS address the impact of the COVID-19 pandemic.</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
farmers' organisations	<p>SO1- améliorer les services techniques et économiques fournis par les organisations d'agriculteurs et les entreprises dirigées par des agriculteurs tout au long des chaînes de valeur ;</p> <p>OS2 : Organisations ability to influence policies and business environments are strengthened.</p> <p>SO3 : garantir la redevabilité des organisations et leur capacité à s'acquitter efficacement de leurs missions institutionnelles.</p>	<p>aux services financiers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • une amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité des petits exploitants ; et • les capacités institutionnelles et professionnelles des organisations paysannes sont renforcées ; • un renforcement des connaissances et de leur diffusion entre les pairs afin qu'elles puissent être reproduites et développées. 	<p>Beneficiary Regional farmers' organisations:</p> <p>PIFON – Pacific Island Farmers Organisation Network; SACAU – Southern Africa Confederation of Agriculture Unions; ROPPA – Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest; PROPAC – Plateforme Sous-regionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale; EAFF – East African Farmers Federation; UMAGRI – Union Maghrebine des agriculteurs; PAFO – Pan African Farmers Organisation; and FAO Office of Latin America & Caribbean.</p> <p><i>Pour plus d'informations, veuillez contacter : Département de la transformation économique structurelle et du commerce</i></p>
CARIBBEAN Equity Programme	<p>L'objectif est de consolider un écosystème destiné à promouvoir l'innovation d'un secteur privé inclusif , permettant aux jeunes PME et celles orientées vers la croissance, d'innover, de se développer et de créer des emplois.</p> <p>L'agenda thématique du projet concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'agriculture et le capital naturel • L'inclusion financière • Les talets et les emplois • La santé ; et • La mise à disposition des infrastructures essentielles. 	<p>Premier pilier :</p> <p>Déploiement des investissements dans les jeunes pousses et les entreprises à fort potentiel.</p> <p>Pilier 2 :</p> <p>Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans les systèmes d'innovation et le développement institutionnel.</p> <p>Pilier 3 :</p> <p>Promotion de l'innovation portée par le secteur privé par le dialogue public-privé.</p>	<p>L'événement de lancement s'est tenu en mars 2024.</p> <p>L'appel à propositions a été publié de mai à juillet 2024</p> <p>La série de webinaires d'été visant à soutenir les acteurs des écosystèmes s'est déroulée d juillet à août 2024.</p> <p>La première réunion du comité de pilotage est prévue en octobre 2024.</p> <p>La couverture géographique et celle des pays sont axées sur la demande.</p> <p>Caraïbes : Bahamas, Barbade, Belize, République dominicaine, Guyana, Haïti,</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
			Jamaïque, Suriname, Trinité-et-Tobago, Antigua-Et-Barbuda, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis ; Sainte-Lucie ; Saint-Vincent-et-les-Grenadines.
<p>Convention de financement n° FED/2018/041-571 – Renforcement des capacités des institutions du secteur minier et des petits exploitants privés de minerais de faible valeur dans les pays de l’OEACP : la phase II a été signée le 26 novembre 2019 pour un montant de 10 millions d’euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 36 mois, hors phase de clôture d’une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte avec le PNUD</p>	<p>L’objectif général de la phase II du programme est d’accroître les emplois et les revenus des entreprises d’exploitation minière artisanale et à petite échelle, et surtout d’améliorer les possibilités économiques pour les femmes. Les objectifs spécifiques consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Améliorer le climat des affaires du secteur des entreprises d’exploitation minière artisanale et à petite échelle à travers des progrès politiques, juridiques, réglementaires et institutionnels ; ii) Renforcer les compétences entrepreneuriales des entreprises d’exploitation minière artisanale et à petite échelle dans le domaine des minerais pour le développement ; iii) Accroître la productivité des entreprises d’exploitation minière artisanale et à petite échelle intervenant dans le domaine des minerais pour le développement, à travers un meilleur accès à la technologie, aux outils, au financement et aux marchés iv) Améliorer la responsabilité environnementale et sociale des entreprises d’exploitation minière artisanale et à petite échelle ; v) Outiller les institutions et les parties prenantes clés dans les États membres de l’OEACP pour procéder à des échanges Sud-Sud en matière de connaissances, d’expériences et de bonnes pratiques. 	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Les capacités des gouvernements sont renforcées pour rendre plus propice le climat des affaires pour les opérateurs intervenant dans les chaînes de valeur des minerais pour le développement ; ii) Les systèmes géologiques sont améliorés grâce aux données géologiques des minerais pour développement qui sont ouvertes et accessibles au public ; iii) Les capacités en matière d’entrepreneuriat sont améliorées afin de renforcer les chaînes de valeur dans le secteur des minerais pour le développement ; iv) Les capacités des universités et des centres de formation professionnelle sont renforcées afin de leur permettre d’offrir des formations et de la recherche appliquée en appui aux entreprises d’exploitation minière artisanale et à petite échelle dans le secteur des minéraux pour le développement ; v) La compréhension et la sensibilisation des parties prenantes clés sont renforcées quant aux questions touchant l’innovation et les progrès technologiques dans le cadre du lien entre minéraux pour le développement et 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin en novembre 2024, à la suite d’une prolongation de la convention de financement</p> <p>La phase 3 du programme a été approuvée en octobre 2023 et la clôture du programme est prévue en mai 2026.</p> <p>La conférence de clôture de la Phase 2 et le lancement de la phase 3 ont eu lieu en avril 2024 en Zambie.</p> <p>La réunion du comité de pilotage s’est tenue en juin 2024. A l’issue d’un processus de sélection, le nombre de pays bénéficiaires ciblés a été réduit de 10 à 5 (Cameroun, Zambie, Ouganda, Tanzanie, Fidji), et les autres pays ciblés bénéficiant du programme plurirégional.</p> <p>Les ateliers de création à l’intention de cinq pays cibles ont été lancés et leur clôture est prévu d’ici octobre 2024.</p> <p>L’événement de formation des formateurs s’est tenu en juillet 2024 en Guinée.</p> <p>Le forum sur les minéraux du développement et les matériaux à faible teneur en carbone se tiendra dans le courant du quatrième trimestre 2024.</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
		<p>développement durable ;</p> <p>vi) La disponibilité et l'accessibilité des produits financiers sont améliorées en faveur du secteur des minéraux pour le développement ;</p> <p>i) vii) La promotion des produits liés aux minerais pour les développements manufacturés sur le plan local est renforcée dans les pays de l'OEACP et à l'échelle internationale.</p>	<p>Le nouveau site Internet sera développé au premier trimestre 2025.</p> <p>Les dix pays bénéficiaires ciblés font actuellement l'objet d'une revue (Jamaïque, Cameroun, Fidji, Zambie, Guinée, Ouganda, République du Congo, Burkina Faso, Tanzanie et Suriname.</p> <p>À l'issue d'une évaluation indépendante de la mise en œuvre à mi-parcours menée en juillet 2023 , le nombre de pays bénéficiaires de la Phase III sera réduit à cinq, au terme d'un processus concurrentiel.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Jamaïque, Cameroun, Fidji, Zambie, Guinée, Ouganda, République du Congo, Burkina Faso, Tanzanie et Suriname, et 41 autres pays bénéficient du renforcement des capacités et du partage de bonnes pratiques.</p> <p>http://www.developmentminerals.org/index.php/fr/ https://www.facebook.com/developmentminerals</p> <p><i>Pour plus d'informations, contacter le Département de la transformation économique structurelle et du commerce.</i></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
<p>Avenant n°1 à la convention de financement ACP/FED/041-097</p> <p>« Facilité pour la Réforme du climat de l'investissement(RCI) » - C'est une facilité d'assistance technique visant à améliorer l'environnement des affaires et le climat des investissements au sens large grâce à un dialogue structuré. GIZ, SNV, British Council, Expertise France.</p>	<p>L'objectif global de ce programme est de promouvoir une croissance inclusive et durable soutenue par la création d'emplois décents dans les pays ACP. De manière spécifique, il vise à soutenir les pays partenaires ACP et les institutions régionales dans le cadre de leur processus de dialogue structuré avec le secteur privé afin de créer un environnement des affaires et un climat de l'investissement plus propices.</p>	<p>Domaine de résultat 1</p> <p>La Facilité RCI met en œuvre des interventions axées sur la demande des organisations des secteurs public et privé, pour les aider à améliorer l'environnement des affaires et le climat des investissements dans les pays ACP. Au 31 août 2023, 52 interventions avaient été réalisées, dont 48 % contribuait à l'égalité des sexes. Les évaluations effectuées six mois au terme des interventions ont révélé qu'à date, 22 initiatives en vue de la réforme des entreprises ont été engagées et/ou mises en œuvre, et que 15 processus de dialogue public-privé (PPD) ont été renforcés à la suite de nos interventions. Par exemple la mise en place en République Dominicaine d'une plateforme commerciale unique pour les exportations et les importations à la suite de notre intervention, facilitant ainsi le commerce transfrontalier.</p> <p>Domaine de résultat 2</p> <p>La Facilité RCI mène des interventions en matière de renforcement des capacités au profit des institutions nationales, régionales ACP de financement du développement (IFD). Au 31 août 2023, 57 IFD ACP ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités, Les évaluations et les entretiens menés à l'issue de l'intervention ont révélé que sur les sept banques ayant bénéficié d'un soutien à la carte en 2021 et 2022 (dont une au titre du domaine de résultat 1), six IFD ont amélioré leurs performances dans au moins un des domaines prédéfini. Grâce à un financement supplémentaire de l'UE, de l'OEACP et du BMZ, dix IFD ACP ont été sélectionnées pour</p>	<p>Le projet est cours, et la Facilité RCI a organisé plusieurs webinaires, et établit plusieurs rapports depuis juillet 2023.</p> <p>La dernière réunion du comité de pilotage du projet s'est tenue en mars 2024.</p> <p>Un appel à propositions a été lancé entre octobre et décembre 2023. Sur les 450 candidatures ont été réceptionnées, 42 ont été sélectionnées pour une évaluation approfondie.</p> <p>L'ultime appel à propositions a été prolongé jusqu'en juillet 2024.</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
		<p>bénéficiaire d'un appui additionnel taillé sur mesure.</p> <p>Domaine de résultat 3</p> <p>Des produits de savoirs (par exemple, les enseignements tirés, les meilleures pratiques, les événements entre pairs, les webinaires, etc.) résultant de la Facilité RCI ont été compilés et partagés. Au cours de la période sous examen, la Facilité a continué de travailler sur la problématique de l'autonomisation économique des femmes, les financements innovants, et a ajouté une nouvelle série sur l'autonomisation économique des jeunes. En outre, nous avons lancé trois cours en ligne ouverts à tous (MOOC), dont l'un est axé sur les réformes de l'environnement des affaires propices à l'autonomisation économique des femmes.</p>	
<p>FED/2022/437-388 Renforcement des capacités en matière de facilitation de l'investissement dans les pays ACP (Programme ACP de facilitation de l'investissement). Ce programme est actuellement mis en œuvre pour une période de deux années allant de septembre 2023 à septembre 2025.</p> <p>Le montant total de la dotation financière est de 2 842 776 d'euros.</p>	<p>Le projet évalue les besoins en assistance technique en matière de facilitation de l'investissement dans six pays bénéficiaires, et leur fournit l'assistance technique appropriée et les capacités connexes, en s'appuyant sur une évaluation des besoins de chaque pays. Les activités prévues seront en cohérence avec les convictions fondamentales de la CNUCED en matière de facilitation de l'investissement :</p> <p>Toujours actif : prioriser les éléments de facilitation de l'investissement qui sont nécessaires en tout temps, et pas seulement dans les circonstances exceptionnelles (par exemple, lorsqu'un différend se profile).</p> <p>Pour tous les investisseurs : Des procédures administratives et des enregistrements transparents, rationalisés et numériques qui aident les entreprises locales autant que les investisseurs étrangers, les MPME autant que (voire plus) les multinationales.</p>	<p>Les activités peuvent inclure les éléments suivants (bien qu'il soit possible de les élargir à d'autres éléments en tant que besoin) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des portails d'informations numériques : ils décrivent les étapes nécessaires à l'obtention de tous les enregistrements obligatoires devant permettre aux investisseurs étrangers et locaux de fonctionner légalement, de bout en bout du point de vue de l'utilisateur, et ce de manière transparente entre plusieurs services publics. - Des guichets uniques numériques : Ils combinent les processus d'approbation en vue de l'obtention des enregistrements obligatoires et leur mise en ligne. La plateforme gouvernementale numérique de la CNUCED permet aux fonctionnaires de mettre en ligne facilement et rapidement des démarches administratives. Le fait de se concentrer sur les 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin en septembre 2025.</p> <p>Les pays bénéficiaires sont divisés en deux groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part les pays membres de l'EOACP ayant des négociations bilatérales en cours ou potentielles sur la facilitation des investissements : Angola et Nigeria (accords sur la facilitation des investissements durable), Zimbabwe (accords sur l'approfondissement des APE). - les pays membres de l'EOACP impliqués dans les négociations à l'OMC, qui ont notifié à l'UE leur intention d'adhérer à l'APE ou ceux ayant signé des APE mais qui ne sont pas

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> Mesures globales : Plutôt que d'instaurer des processus et des systèmes dédiés aux seules autorisations d'investissement, capturer les économies d'échelle en couvrant progressivement la totalité ou la plupart des procédures et services requis par les entreprises étrangères et locales (par exemple, l'enregistrement fiscal, la sécurité fiscale/la sécurité sociale, les licences, etc.). 	<p>convictions fondamentales en matière de facilitation de l'investissement profite également aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME), stimule le développement inclusif et contribue à la réalisation des ODD.</p> <ul style="list-style-type: none"> 	<p>(encore) engagés dans d'autres négociations bilatérales sur la question de la facilitation des investissements : Gambie, Suriname, Vanuatu. Dans chaque pays, le projet travaillera avec l'agence chef de file chargée de la facilitation des investissements.</p> <p>Statut :</p> <p>Au mois de février 2024, des missions de sensibilisation ont été effectuées dans les délégations de l'UE et auprès des agences de promotion des investissements (API) de chaque pays bénéficiaires.</p>
<p>Convention de financement n° ACP/FED/041-092 - Inclusion financière, accès au financement et gestion des connaissances pour les États membres de l'OEACP, avec un accent particulier sur les défavorisés et les plus vulnérables : femmes, jeunes et secteur informel, signée le 21 octobre 2020 pour un montant de 92 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 132 mois, hors phase de clôture d'une période de 18 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Sous-programme :</p> <p>Programme pour l'entrepreneuriat féminin en Afrique (WE4A)</p> <p>Dotations financières du programme pour l'entrepreneuriat féminin en Afrique (WE4A) 20 600 000 d'euros.</p>	<p>L'objectif général du programme est de contribuer à la résilience économique des pays de l'OEACP en appuyant les segments défavorisés de leurs économies, notamment ceux qui sont le plus affectés par la crise liée à la pandémie de COVID-19. Ses objectifs spécifiques sont comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre de micros, de petites et de moyennes entreprises officiellement enregistrées, et l'appui dont elles bénéficient afin d'atténuer l'impact de la crise liée à la pandémie de COVID-19 dans les pays de l'OEACP ; Accroître les services financiers et administratifs axés sur le développement offerts aux femmes et aux jeunes entrepreneurs ; Encourager et élargir par l'action des institutions financières locales l'accès aux services bancaires et financiers pour tous, en particulier les personnes ayant un accès limité voire aucun à ces services, telles que les femmes, les jeunes et les populations vulnérables les plus affectées par la crise liée à la pandémie de COVID-19 ; <p>Moderniser et réformer les réseaux des accords</p>	<p>Les résultats attendus du programme sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> Résultat 1.1 : La capacité institutionnelle et législative aux niveaux national et infranational à appuyer les travailleurs informels et les MPME dans le secteur informel est renforcée à travers la mise en place de mesures incitatives ; Résultat 1.2 : Les organisations et les réseaux de travailleurs et opérateurs informels sont consolidés à travers le renforcement de capacités, la formation et une coordination des opérateurs, de manière à accroître leur capacité à mener notamment un dialogue politique, l'objectif étant de promouvoir un accès inclusif et égal aux services sociaux et financiers ; Résultat 1.3 : Les instruments financiers destinés à promouvoir un accès égal au financement ainsi qu'aux opérations de 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin en octobre 2027.</p> <p>Le programme initial pour l'entrepreneuriat féminin en Afrique (WE4A) a pris fin en 2023. Cependant, il fait actuellement l'objet d'une modification et sera prolongé jusqu'en 2027 grâce au partenariat avec l'Initiative pour l'investissement dans les jeune entreprise en Afrique (IYBA), lancée en 2021, en tant qu'une initiative de l'Équipe Europe de l'UE.</p> <p>Le lancement du programme IYBA-WE4A a eu lieu lors du Forum des affaires UE-Afrique tenu en mars 2024 en Ouganda.</p> <p>La dernière réunion du comité de pilotage du projet s'est tenue en septembre 2024.</p> <p>Le contrat entre IYBA et WE4A expirera d'ici la fin de 2024.</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
<p>Gestion indirecte avec signature de l'accord de délégation entre la Commission européenne et la GIZ - Tony Elumelu Foundation (TEF) pour un montant de 20 millions d'euros.</p>	<p>internationaux d'investissement afin de les rendre plus propices au développement durable inclusif.</p>	<p>mixage/d'investissement en faveur des MPME du secteur informel sont conçus et mis en œuvre.</p>	<p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Cameroun, Kenya, Malawi, Mozambique, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, et Togo.</p> <p>Pour de plus amples informations, contacter le Département de la transformation économique structurelle et du commerce.</p> <p>https://tefconnect.com</p>
<p>3.4 Promotion de la gestion des connaissances pour le développement du secteur privé ACP-UE (6 millions d'euros) - financement complémentaire de 3 millions d'euros</p>			
<p>Convention de financement ACP/FED/037-975 (Promouvoir la gestion des connaissances pour le développement du secteur privé ACP-UE), signée le 28 juillet 2017 pour un montant de 6 millions. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 80 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Augmentation du plafond de financement de 3 millions d'euros dans la perspective de la restructuration du programme et de la prolongation supplémentaire de la durée de la mise en œuvre opérationnelle de 2 ans (2022-2024).</p> <p>Modalité de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte avec le Secrétariat de l'OEACP comme autorité contractante par le biais du contrat de service avec le Consortium IBF.</p>	<p>Le programme cadre parfaitement avec les dispositions de la stratégie intra-ACP 2014-2020 et les objectifs du programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030. Il vise avant tout à faciliter la réalisation progressive de l'ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous », tout en favorisant les progrès vers l'ODD 1 « Éliminer l'extrême pauvreté et la faim ».</p> <p>L'objectif spécifique est de contribuer à l'effort général déployé pour la mise en œuvre des objectifs clés liés au développement du secteur privé, notamment en ce qui concerne le cadre conjoint pour le développement du secteur privé et la stratégie intra-ACP du 11^e FED, à travers la plateforme pour le développement du secteur privé, la promotion de la gestion des connaissances pour le développement du secteur privé ACP-UE et une assistance au Secrétariat ACP.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre du cadre de coopération ACP-UE pour l'appui au développement du secteur privé dans les pays ACP ; ● Renforcement de la capacité productive et de création d'emplois ; ● Identification des meilleures pratiques et partage des enseignements découlant du développement du secteur privé ; ● Dynamisation et promotion de l'apprentissage par les pairs entre les pays et régions ACP ; ● Renforcement du système de connaissances en vue de mener des actions pour le développement du secteur privé ACP-UE ; ● Amélioration de la visibilité des activités 	<p>Le programme est en cours, et une demande de prolongation jusqu'en août 2025 a été officiellement introduire..</p> <p>Le Secrétariat ACP continue de bénéficier d'un appui technique dans le cadre de ce programme pour évaluer et sélectionner un certain nombre de propositions reçues, qui seront financées sur les ressources prévues pour l'appui au secteur privé.</p> <p>Le rapport annuel de suivi du programme pour l'exercice 2022-2023 a été soumis en février 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La prochaine réunion trimestrielle se tiendra en mars 2024. ✓ La stratégie de sortie du programme BACP incluant une plateforme de gestion des connaissances a été soumise en février 2024. ✓ Le programme de travail du programme BACP a été soumis en

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
		financées en vue du développement du secteur privé ACP-UE.	février 2024. ✓ Le 13 ^e rapport d'étape du mois d'août 20224 a été soumis en septembre 2024. ✓ La 3 ^e série de webinaires de partage de connaissances relatives au DSP OEACP s'est tenue juillet 2024. ✓ L'événement de clôture du programme est prévu en février 2025 Pays bénéficiaires : tous les pays et régions membres de l'OEACP www.businessacp.com <i>Pour de plus amples informations contacter le Département de la transformation économique structurelle et du commerce.</i>
4. Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique – 1 652,75 milliards (tous les programmes sont mis en œuvre par la CUA)			
5. Dépenses institutionnelles et d'appui 181,66 millions d'euros (tous les programmes sont achevés)			
6. Réserve (640,80 millions d'euros).			
Convention de financement ACP/FED/039-783 : Collect More-Spend Better : Appui à la mobilisation des recettes nationales en vue d'améliorer l'environnement des affaires, signée le 15 juin 2018 pour un montant de 10 millions. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période 132 mois. Modalités de mise en œuvre : Gestion directe - subventions - attribution directe au	L'objectif du programme est d'améliorer la mobilisation des recettes nationales afin de promouvoir le développement durable et la croissance inclusive. Il vise en particulier à contribuer à la réalisation des ODD 16 et 17, à travers une mobilisation accrue des recettes nationales (17.1), la réduction des flux financiers illicites (16.4) et le développement institutionnel (16.6), notamment la création d'un environnement propice aux affaires et la	Les principales activités du programme consistent à : i) Appuyer la mise en œuvre Fonds fiduciaire du FMI pour la mobilisation des recettes nationales (RMTF) ; ii) Financier les séminaires régionaux et appuyer les administrations fiscales régionales.	Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 16 juin 2025. Le Secrétariat de l'OEACP continue de suivre le programme à travers sa participation aux réunions du comité de pilotage. Pays bénéficiaires : Libéria, Sénégal, Bénin, Cabo Verde, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, République démocratique du

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
FMI	prise en compte du commerce et de l'investissement. L'objectif spécifique est d'appuyer la mise en place d'un système fiscal efficace, efficient, équitable et transparent.		Congo, Éthiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Mauritanie, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée, São Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Eswatini. CER : CEMAC, CAE, UEMOA. <i>Pour plus d'informations, contacter le Département de la macroéconomie, du financement du développement et de la programmation intra-ACP.</i>
<p>Convention de financement ACP/2018/041-588 : Programme d'appui au renforcement des capacités sanitaires afin de prévenir et de lutter contre les épidémies à virus Zika et d'autres maladies transmises par des moustiques dans les Caraïbes - signée le 29 avril 2019 pour un montant de 4,3 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion directe :</p> <p>Subventions : Subvention directe à l'Agence de santé publique des Caraïbes (CARPHA).</p>	L'objectif général du programme est d'améliorer la santé publique dans les Caraïbes à travers la réduction de la morbidité liée à la maladie à virus Zika et à d'autres maladies transmises par les moustiques. L'objectif spécifique consiste à mieux détecter, suivre, prévenir et lutter contre les épidémies à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques.	<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La détection, le suivi et la surveillance de la maladie à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques ainsi que de leurs séquelles sont améliorés dans la région Caraïbes ; 2. Les capacités institutionnelles liées aux programmes de lutte contre les vecteurs de maladie sont renforcées dans les Caraïbes ; 3. Les programmes d'éducation publique et de prévention liées à la maladie à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques sont renforcés ; 4. La disponibilité des données et des preuves permettant de renforcer les interventions en matière de santé publique pour détecter, suivre, prévenir et lutter contre la maladie à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques est accrue ; et <p>Les mécanismes régionaux de coordination des activités de prévention et de riposte contre les épidémies à virus Zika et d'autres maladies transmises par les moustiques sont renforcés.</p>	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 30 décembre 2024.</p> <p>Il est mis en œuvre par CARPHA dans le cadre d'un contrat de subvention directe.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Antigua-et-Barbuda, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Bahamas, Trinité-et-Tobago</p> <p><i>Pour plus d'informations, contacter le Département des questions politiques et du développement humain.</i></p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
<p>Convention de financement ACP/2019/041-834 : Programme intra-ACP en faveur de la croissance bleue pour le développement durable des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture - signée le 23 octobre 2019 pour un montant de 40 millions d'euros. Le programme est en cours de mise en œuvre sur une période 72 mois, hors phase de clôture de 24 mois.</p> <p>L'avenant à la convention de financement n° FED/2019/041-834 du Programme intra-ACP de croissance bleue en faveur des chaînes de valeur durables de la pêche et de l'aquaculture a été signé pour un montant additionnel de 7 452 400 euros, dans le cadre d'un accord de transfert avec le gouvernement allemand.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte avec une organisation internationale (Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture - FAO)</p>	<p>Son objectif général est de contribuer à la croissance économique, à la création d'emplois décents ainsi qu'à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays ACP. Pour chaque chaîne de valeur donnée, l'objectif spécifique est comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et convenir avec les parties prenantes des stratégies solides pour le renforcement de la pêche et de l'aquaculture ; • Accroître les résultats économiques des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ; • Améliorer l'inclusivité et la durabilité sociale ; • Renforcer la durabilité environnementale ; • Permettre aux MPME d'accéder à des sources de financement et à des investissements supplémentaires. 	<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les analyses des chaînes de valeur sont effectuées à l'aide d'une méthodologie convenue ; 2. Les plans de mise à niveau et d'investissement en faveur des chaînes de valeur sont approuvés par les parties prenantes ; 3. Les indicateurs liés aux chaînes de valeur font l'objet d'un suivi régulier et les expériences sont partagées entre les pays ACP ; 4. L'accès des MPME aux données et aux analyses portant sur les marchés et les échanges au niveau national, régional et international est amélioré, avec de meilleurs liens avec les marchés ; 5. Des technologies et des processus sont adoptées par les MPME pour améliorer leur efficacité, réduire les coûts, limiter les pertes post-récolte et créer de la valeur. 	<p>Le programme est en cours et devrait prendre fin le 24 octobre 2025.</p> <p>La 10^e réunion du comité de pilotage a examiné la mise en œuvre des activités du programme et souligné la nécessité d'une prorogation de la période d'exécution. Le comité de pilotage du programme a eu l'occasion d'examiner et d'approuver une procédure de réaffectation des fonds pour financer d'autres activités prioritaires de la chaînes de valeur d'amélioration des stratégies. Le comité a également passé en revue les préparatifs en vue du Forum des aliments bleus, prévu à Dar es Salaam (Tanzanie) les 12 et 13 septembre 2024.</p> <p>Le Forum a eu lieu et a constitué une occasion unique pour le programme de capitaliser sur les enseignements et les connaissances tirés du programme FISH4ACP.</p> <p>La 9^e réunion du comité de pilotage du programme s'est tenue à Bonn (Allemagne) le 21 novembre 2023. Elle a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des stratégies de modernisation des chaînes de valeur, du cadre logique révisé, ainsi que des indicateurs de suivi. Le comité a également entendu une communication sur la stratégie de modernisation de la pêche des pélagiques à Sao-Tome-et- Principe, de sprat du Lac Tanganyika et de la sardine en Zambie.</p> <p>Une réunion du groupe de travail technique s'est tenue le 27 juillet 2023 pour examiner de manière détaillée les questions relatives à la mise en œuvre du programme et adopté des recommandations qui seront soumises à l'examen du comité de pilotage du</p>

Intitulé du projet et décision de financement	Description et objectifs	Résultats/Activités	État de mise en œuvre
			<p>programme lors de sa prochaine réunion prévue le 21 novembre 2023 au siège de la GIZ à Bonn (Allemagne).</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Cameroun, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Nigeria, Côte d'Ivoire, Tanzanie, Zimbabwe, Guyana, République dominicaine îles Marshall, Gambie, et Zambie.</p> <p>Site Internet : https://www.fao.org/in-action/fish-4-acp/fr/</p> <p>Pour plus d'informations, contacter le Département Environnement et Action climatique.</p>
<p>Initiative conjointe OEACP-UE liée à la connectivité et aux solutions numériques visant à renforcer la résilience des systèmes éducatifs, sanitaires et des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) face à la COVID-19 dans les pays ACP</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Attribution directe aux IFD de l'UE</p> <p>Mise en œuvre conjointe par l'Agence française de développement (AFD) et Enabel, l'Agence belge de développement.</p> <p>La convention de financement n° ACP/EDF/042-860 a été signée le 3 décembre 2020 pour un montant de 15 500 000 euros.</p>	<p>L'action vise globalement à atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 dans les pays ACP.</p>	<p>Résultats attendus et activités indicatives :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Amélioration de l'accès à la connectivité et aux services numériques à des coûts abordables au profit de bénéficiaires ciblés dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des MPME, en vue de renforcer leurs capacités à faire face à la crise de COVID-19 ; 2) Renforcement des services numériques en vue d'améliorer la continuité et la qualité de l'enseignement et des services de santé ; 3) Appui à la transformation numérique des MPME en vue de renforcer la continuité des opérations durant la pandémie. 	<p>Le programme est en cours, et devrait prendre fin le 4 décembre 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réunion du comité de pilotage s'est tenue en octobre 2023. • La dernière réunion du comité de pilotage s'est tenue en juillet 2024. <p>Pour plus d'informations, contacter le Département de la transformation économique structurelle et du commerce.</p> <p>https://directt.eu/.</p>
